

Par SDÉ, courriel et messenger

Le 27 mars 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec - Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3563  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2019 – 2020  
Votre dossier : R-4057-2018/ Notre référence : R056265 ST

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») désire aviser la Régie de l'énergie (la « Régie ») qu'il ne sera pas en mesure de déposer le 31 mars 2019 les résultats et constats de l'étude précisant les causes de la consommation en 2<sup>e</sup> tranche d'énergie au tarif DN, en lien avec les chambres mécaniques, comme demandé au paragraphe 688 de la décision D-2019-027.

En effet, le Distributeur a eu une rencontre le 25 mars 2019 avec l'Administration régionale Kativik (ARK), la Société Makivik et l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) pour faire état des résultats de l'étude de la consommation des chambres mécaniques. Lors de cette rencontre d'échanges, qui s'est tenue dans un esprit de collaboration avec les parties prenantes, les discussions ont mené à certaines demandes d'analyses additionnelles.

Par ailleurs, comme le souligne la Régie au paragraphe 689 de sa décision, un échéancier sera fixé pour le traitement de l'enjeu du seuil de la 1<sup>re</sup> tranche d'énergie du tarif DN dans le cadre du présent dossier, cela à la suite du dépôt des résultats de l'étude de consommation. Or, l'étude de consommation n'est pas suffisante pour avoir une vue complète de cet enjeu, car les analyses des audits énergétiques au Nunavik constituent également un des éléments à prendre en compte.

Les derniers audits ont été réalisés en février 2019, mais l'analyse et l'intégration des données restent à faire. D'ailleurs, selon l'échéancier du protocole d'audit énergétique au Nunavik, le rapport final doit être complété en mai 2019<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir l'échéancier présenté à la page 9, section 4.2.1, de la pièce HQD-17, document 7 (B-0145) du dossier R-4057-2018.

Les participants à la rencontre du 25 mars 2019 ont suggéré de se rencontrer à nouveau pour échanger sur les résultats de l'analyse de ces audits avant de faire le suivi à la Régie.

Pour ces raisons et considérant les échanges prévus avec les parties prenantes, le Distributeur demande respectueusement à la Régie la permission de déposer l'étude de consommation de même que l'analyse des résultats des audits au plus tard le 31 mai 2019 de manière à pouvoir porter un jugement éclairé sur l'ensemble des éléments ayant une influence sur la consommation en 2<sup>e</sup> tranche d'énergie au tarif DN.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(S) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/ab

c.c. Intervenants

Par courriel :

M. Frédérik Gagné, directeur adjoint, Administration régionale Kativik

M. Jean Dupuis, chef d'équipe - Bureau du président, La Société Makivik

Mme Marie-France Brisson, directrice générale, Office municipal d'habitation Kativik